

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE

SÉANCE TENUE LE 28 AOÛT 2015

13 H 30

SALON DU CHANCELIER, LOCAL 200, PAVILLON LÉOPOLD-TAILLON

Présences :

Jean-Luc Bonnaud (Arts et sciences
sociales : Sciences humaines)
Roger Boudreau (Ingénierie)
Jimmy Bourque (Sciences de l'éducation)
Isabelle Brun (Administration)
Lise Dubois (Présidente)
Suzanne Dupuis-Blanchard (Science
infirmière)
Jamel Ghouli (Ingénierie)
Grant Handrigan (Kinésiologie et loisir)
Stéphane Laulan (Shippagan)
Manon LeBlanc (Sciences de l'éducation)
Mireille Leblanc (Vice-doyenne par intérim)
Marie-Andrée Pelland (Arts et sciences
sociales : Sciences sociales)
Monique Richard (Arts et sciences sociales :
Beaux-Arts)
Andrée Roy (Administration)
Denis Roy (Droit)
Lise Savoie (Travail social)
Céline Surette (Sciences)
Cynthia Thériault (Représentante étudiante)
Marc-André Villard (Sciences)

Absences motivées :

Ann Beaton (Psychologie)
Étienne Dako (Sciences des aliments, nutrition
et études familiales)
Roxann Guerrette (Représentante étudiante)
Michel Soucy (Foresterie)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 35.

La doyenne souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et les présente à tour de rôle. Deux représentantes étudiantes siègent au Conseil pour l'année 2015-2016. Mireille Leblanc a accepté le poste de vice-doyenne par intérim jusqu'au 30 juin 2016.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

On modifie les points ci-dessous à l'ordre du jour.

- Remplacer « Planification stratégique » par « Planification académique » au point 6.
- Ajouter un nouveau point 4. « Rôle du membre ou de la membre du Conseil de la FESR et travail durant l'année ».
- Rajuster la numérotation des points en conséquence.

R-01-CFESR-150828 : Il est proposé par Denis Roy et appuyé par Suzanne Dupuis-Blanchard que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2015

R-02-CFESR-150828 : Il est proposé par Lise Savoie et appuyé par Monique Richard que le procès-verbal de la réunion du 12 mai 2015 soit adopté avec la modification suivante : féminiser le mot institutionnel « chercheure institutionnelle » au point 3.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Subventions stratégiques

Tous les résultats des subventions stratégiques ont été communiqués aux professeures et professeurs. Toutefois, la FESR a eu un problème à transmettre tous les résultats au Campus de Shippagan et au Campus d'Edmundston dans le cadre du Concours régulier et du Programme spécial d'aide à la diffusion de la RDC en raison d'un congé de maladie de la secrétaire de direction. Les doyennes des études ont été informées des résultats. La FESR va rectifier la situation dans les prochaines semaines en envoyant des lettres aux professeures et professeurs qui n'ont pas reçu encore une réponse à leur demande.

3.2 Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)

La modification des programmes du Département d'administration publique, l'abolition de la Maîtrise ès arts (philosophie), l'abolition de la Maîtrise ès sciences (études familiales) et les modifications des règlements 22.2.d), 31.3.1 et 32.4.1 ont été acheminées au Comité des programmes.

3.3 Clarification des critères d'évaluation des demandes de subventions du Concours régulier

Étant donné l'absence de Michel Soucy, la doyenne reporte ce point à la prochaine réunion afin qu'il puisse expliquer la grille de pondération proposée.

3.4 Budget de la FESR

Lors du deuxième scénario budgétaire, la FESR a dû couper les frais de déplacement et de séjour aux professeures et professeurs des campus du nord vers le Campus de Moncton. La première répartition budgétaire ayant été rétablie en juin, la FESR continuera à rembourser les frais de déplacement aux professeures et professeurs des campus du nord. La doyenne se dit en accord avec la remarque de Michel Soucy qui demande plus d'investissement dans les salles de vidéoconférence à Moncton.

4. RÔLE DU MEMBRE OU DE LA MEMBRE DU CONSEIL DE LA FESR ET TRAVAIL DURANT L'ANNÉE

Des cartables ont été préparés pour les nouveaux membres du Conseil. Ceux-ci contiennent les documents et les politiques de la FESR. Ceci aidera les membres à mieux répondre aux questions de leurs collègues.

La doyenne encourage les membres à se faire inviter au Conseil de leur faculté de temps à autre afin de transmettre l'information discutée au Conseil de la FESR.

Les membres demandent à la doyenne de rendre les procès-verbaux du Conseil de la FESR disponibles sur le site Web de la FESR.

Dans la nouvelle convention collective de l'unité I de l'ABPPUM, l'attribution des crédits de dégrèvement de recherche est confiée à la FESR. Tous les membres du Conseil évalueront les demandes de dégrèvement de recherche. Des efforts seront faits pour que l'évaluation des demandes de crédits de dégrèvement pour la recherche coïncide avec l'évaluation des demandes de subvention présentées dans le cadre du Concours régulier. Les membres sont donc avisés de se rendre disponibles pour deux jours d'évaluation.

Une discussion suit. Le Comité d'étude et de révision a été mandaté de proposer au Conseil de la FESR lors du premier semestre la procédure à suivre et les critères d'évaluation du Concours régulier et du Concours des crédits de dégrèvement de recherche.

5. ÉLECTION AUX COMITÉS PERMANENTS ET AUX COMITÉS AD HOC

L'assemblée procède à la composition des divers comités.

Comités permanents

Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS)

Mandat : deux ans

- | | | |
|--|--------------------------------|-------|
| 1) Vice-recteur adjoint à l'enseignement | Jean-François Richard (invité) | |
| 2) Doyenne de la FESR | Lise Dubois (d'office) | |
| 3) Vice-doyenne par intérim de la FESR | Mireille Leblanc (d'office) | |
| 4) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Lise Savoie</u> | (2/2) |
| 5) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées) | <u>Céline Surette</u> | (1/2) |
| 6) Conseil FESR | <u>Marie-Andrée Pelland</u> | (1/2) |
| 7) Registrariat | Pascal Robichaud (invité) | |

Mandat : un an

- | | | |
|---------------------------------------|--|-------|
| 8) Étudiante/étudiant membre du CFESR | <u>Partage/Roxann Guerrette et Cynthia Thériault</u> | (1/1) |
|---------------------------------------|--|-------|

Comité d'étude et de révision

Mandat : deux ans

- | | | |
|--|---------------------------|-------|
| 1) Décanat de la FESR | Lise Dubois (d'office) | |
| 2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Manon LeBlanc</u> | (2/2) |
| 3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées) | <u>Marc-André Villard</u> | (2/2) |
| 4) Conseil FESR | <u>Jimmy Bourque</u> | (1/2) |

Comité de nomination des professeures / professeurs / chercheuses / chercheurs / cliniciennes / cliniciens associés, de reconnaissance des groupes de recherche et de révision de statut des centres et instituts de recherche

Mandat : deux ans

- | | | |
|--|-----------------------------|-------|
| 1) Décanat de la FESR | Mireille Leblanc (d'office) | |
| 2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Jean-Luc Bonnaud</u> | (2/2) |
| 3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées) | <u>Stéphane Laulan</u> | (2/2) |

Comité de nomination des membres de l'Assemblée de la FESR

Mandat : deux ans

- | | | |
|--|---|-------|
| 1) Décanat de la FESR | Lise Dubois/Mireille Leblanc (d'office) | |
| 2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Andrée Roy</u> | (1/2) |
| 3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées) | <u>Grant Handrigan</u> | (2/2) |

Comité des bourses de cycles supérieurs

Mandat : deux ans

- | | | |
|---|-------------------------------|-------|
| 1) Décanat de la FESR | Mireille Leblanc (d'office) | |
| 2) Responsable du Service des bourses et de l'aide financière | Renée Savoie-Power (d'office) | |
| 3) ALI - CRSNG | Pierre Cormier (d'office) | |
| 4) Conseil FESR (Administration) | <u>Isabelle Brun</u> | (2/2) |
| 5) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Marie-Andrée Pelland</u> | (2/2) |
| 6) Conseil FESR (Éducation) | <u>Jimmy Bourque</u> | (1/2) |
| 7) Conseil FESR (Sciences) | <u>Stéphane Laulan</u> | (2/2) |
| 8) Conseil FESR (Sciences appliquées) | <u>Roger Boudreau</u> | (1/2) |
| 9) Conseil FESR (Sciences de la santé) | <u>Étienne Dako</u> | (1/2) |

Mandat : un an

- | | | |
|--|-------------------------|-------|
| 10) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur | <u>Roxann Guerrette</u> | (1/1) |
|--|-------------------------|-------|

Comité de sélection – Meilleure thèse : Prix Vo-Van

Mandat : deux ans

- | | | |
|--|-----------------------------|-------|
| 1) Décanat de la FESR | Mireille Leblanc (d'office) | |
| 2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Lise Savoie</u> | (2/2) |
| 3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées) | <u>Marc-André Villard</u> | (1/2) |
| 4) Conseil FESR | <u>Grant Handrigan</u> | (2/2) |

Mandat : un an

- | | | |
|---|--------------------------|-------|
| 5) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur | <u>Cynthia Thériault</u> | (1/1) |
|---|--------------------------|-------|

Comité de sélection – Meilleure publication : Prix du Recteur

Mandat : deux ans

- | | | |
|--|-----------------------------|-------|
| 1) Décanat de la FESR | Mireille Leblanc (d'office) | |
| 2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines) | <u>Jean-Luc Bonnaud</u> | (1/2) |
| 3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées) | <u>Marc-André Villard</u> | (1/2) |
| 4) Conseil FESR | <u>Grant Handrigan</u> | (1/2) |

Mandat : un an

- | | | |
|---|-------------------------|-------|
| 5) Étudiante ou étudiant de cycle supérieur | <u>Roxann Guerrette</u> | (1/1) |
|---|-------------------------|-------|

Comités ad hoc

Comité de sélection des subventions pour fin de diffusion

Mandat : deux ans

1) Décanat de la FESR	Lise Dubois/Mireille Leblanc (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	<u>Manon LeBlanc</u>	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	<u>Étienne Dako</u>	(2/2)

Comité de mise en œuvre de l'article 24.18.02 – Reconnaissance d'un organisme subventionnaire aux fins d'un dégrèvement automatique pour la recherche

Mandat : deux ans

1) Décanat de la FESR	Lise Dubois (d'office)	
2) Conseil FESR (Arts/Sciences humaines)	<u>Monique Richard</u>	(2/2)
3) Conseil FESR (Sciences/Sciences appliquées)	<u>Marc-André Villard</u>	(2/2)
4) Conseil FESR	<u>Jamel Ghouili</u>	(1/2)

Comité d'appel de nomination des membres de l'Assemblée de la FESR

Mandat : un an

1) Décanat de la FESR	Lise Dubois (d'office)	
2) Conseil FESR	<u>Jimmy Bourque</u>	(1/1)
3) Conseil FESR	<u>Jean-Luc Bonnaud</u>	(1/1)

Comité de sélection de la Médaille du Gouverneur général du Canada

Mandat : deux ans

1) Décanat de la FESR	Lise Dubois (d'office)	
2) Conseil FESR	<u>Grant Handrigan</u>	(2/2)
3) Conseil FESR	<u>Roger Boudreau</u>	(1/2)

Note :

(1/1) : la première année d'un mandat d'un an

(1/2) : la première année d'un mandat de deux ans

(2/2) : la deuxième année d'un mandat de deux ans

6. EXIGENCES DE QUALIFICATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉE

Selon l'article 11 de la convention collective de l'unité II de l'ABPPUM, les exigences de qualification pour l'enseignement doivent être développées par l'assemblée départementale et le CES pour ensuite être approuvé au Conseil de la faculté. Céline Surette, directrice du programme de la MÉE, explique les exigences pour enseigner les cours de la MÉE. En général, le Ph. D. ou son équivalent et l'expertise dans le domaine sont exigés, sauf le cours ETEV6007 « Droit et environnement », la maîtrise et l'expertise dans le domaine sont exigés.

Une discussion a lieu à ce sujet. On demande à la directrice du programme de la MÉE de modifier l'expertise dans le cadre du cours ETEV6006 « Les changements globaux » et ensuite acheminer les EQE à la doyenne de la FESR.

R-03-CFESR-150828 : Il est proposé par Céline Surette et appuyé par Denis Roy que les exigences de qualification pour l'enseignement des cours de la MÉE soient adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les facultés et campus doivent développer une planification académique pour leur unité. La FESR, qui participera à ce processus de planification, devra s'arrimer avec les facultés et les campus. Ce processus est déjà amorcé dans les facultés. La FESR pourra se nourrir des points discutés dans les facultés et campus et une discussion aura lieu avec les Comités des études supérieures (CES).

Cet exercice découle de la planification stratégique et vise à déterminer les orientations académiques prioritaires à l'Université de Moncton pour les cinq à dix prochaines années. La doyenne ou le doyen de chaque faculté et campus doit remettre au VRER son rapport final de la planification académique en décembre 2015.

8. INFORMATION

8.1 PERSONNEL DE SOUTIEN À LA FESR

Faisant suite à l'annonce du poste de secrétaire administrative de la FESR au début août, la candidature de Micheline Blanchard a été retenue. Elle débutera à la FESR le 14 septembre 2015. En raison du congé de maternité de la secrétaire de direction prévu pour l'hiver 2016, une deuxième secrétaire administrative débutera à la FESR à la fin octobre. Micheline Blanchard remplacera Natalie C. LeBlanc durant son congé de maternité.

8.2 NOMINATION DES MEMBRES À L'ASSEMBLÉE DE LA FESR – FACULTÉ DE DROIT

Un grief a été déposé par la Faculté de droit concernant la nomination des membres à l'Assemblée de la FESR.

8.3 STAGIAIRE – PROGRAMME STAGE D'EMPLOI POUR DEMAIN (SEED)

Dans le cadre du programme Stage d'emploi pour demain (SEED), la FESR a embauché un étudiant pour l'été afin de travailler sur le site Web de la FESR. Le site Web est maintenant plus convivial.

8.4 STATISTIQUES D'INSCRIPTION

En date d'hier, la doyenne informe les membres que les statistiques d'inscription au premier cycle et aux cycles supérieurs représentent 150 étudiants en moins par rapport à l'année dernière. Ceci représente une baisse d'inscription aux cycles supérieurs.

Les membres demandent à la doyenne de leur fournir les statistiques pour les cycles supérieurs uniquement.

9. AUTRES

L'auto-évaluation du programme de la MÉE aura lieu en novembre 2015. La MÉE soumettra son rapport d'auto-évaluation en septembre pour approbation au prochain Conseil de la FESR.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

À 14 h 50, la séance est levée.

Préparé par Natalie C. LeBlanc
Secrétaire de la réunion